



AVIS

Il est porté à la connaissance du public que, par son arrêté numéro **EAU/AUT/20/0660** du 6 mai 2021, le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, 1, avenue du Rock 'n' Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, a accordé à

Elite Immo l'autorisation concernant la **transformation d'une ferme en cinq logements en zone inondable du cours d'eau « Attert » à Boevange-sur-Attert.**

Contre la décision susdite un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par requête signée d'un avocat de la Cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance **dans le délai de 40 jours**, qui commence à courir à partir du jour qui suit l'affichage de la présente décision et se terminera le 23 août 2021 inclus.



pour le collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre, le secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune Helperknapp certifie par la présente que l'avis au public ci-dessus a été publié et affiché dans la commune de Helperknapp à partir du 20 mai 2021



le bourgmestre,

le secrétaire,